

Démarche : Demande d'ASA/DAS

Organisme : Comptabilité,

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Les décharges d'activité de service peuvent être définies comme étant l'autorisation donnée à un agent public d'exercer, pendant ses heures de service, une activité syndicale au lieu et place de son activité administrative normale. Les décharges d'activité de service peuvent être totales ou partielles.

Les fonctionnaires, en qualité de salariés, bénéficient du droit d'exercer un mandat syndical dans le cadre de leur activité, sous la forme notamment de décharges d'activité de service, totales ou partielles, et sans perte de rémunération. Ceci signifie qu'un agent placé dans cette situation effectue ses missions syndicales pendant son temps de travail tout en continuant à percevoir l'intégralité de son traitement.

Dès lors certaines collectivités ont pour charge le salaire d'un agent sur des heures où ce dernier se consacrait à l'activité syndicale.

Le centre de gestion rembourse aux collectivités ces heures, de ce fait les heures de service des agents occupés par l'activité syndicale sont à la charge du centre de gestion par le biais d'un remboursement à la collectivité correspondante, sur la base d'un justificatif.

Collectivité

Adresse mail du gestionnaire de la collectivité

Nom/Prénom de l'agent en DAS

Organisation syndicale

Période

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Mensuel

Demande d'ASA/DAS

Semestriel

Annuel

Date début de période

Date début période

Date fin de période

Date fin de période

Régime

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Agent relevant de la CNRACL

Agent relavant du Régime général

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau de calcul

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau de remboursement

A signer par l'autorité territoriale + organisation syndicale

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bulletin de salaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Arrête de decharge partielle de service pour exercice d'une activité syndicale